# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2007

#### PROTECTION DES PERSONNES CONTRE LES CHIENS DANGEREUX - (n° 398)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 4

présenté par Mme Vautrin, rapporteure au nom de la commission des affaires économiques

## **ARTICLE 2**

Au début de l'alinéa 2 de cet article, avant les mots :

« Le détenteur »,

insérer les mots :

« Le propriétaire ou ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.